



MAIRIE  
DE

**VIOLS-LE-FORT**

34380

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 30 mars 2026				
<p><b>Date de la convocation</b> 31/03/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>Exercice 15</p> <p>Présents 13</p> <p>Votants 15</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> BOUDON Maguelonne</p>	<p>L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire</p>			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	DURAND Anne	x		
	PARENTINI Laurent	x		
	RATAJCZAK Nicole		x	PARENTINI Laurent
	HOULES Brice	x		
	BOUDON Maguelonne	x		
	ANDRE Jérémy	x		
	PANELLE Aurélie	x		
	LEVIEUX Jean-Luc		x	DURAND Anne
	JONES Sarah	x		
	VERZILLI Daniel	x		
	BOREL Véronique	x		
	DAUFRESNE Tanguy	x		
	MARIN Frédérique	x		
THIRIEZ Rodolphe	x			
DION Benjamin	x			

### 2026019 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Après avoir entendu et approuvé, le compte financier unique de l'exercice 2025 du Budget principal, Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un résultat de clôture excédentaire en Section de Fonctionnement de : ..... 1 784 616.30 €
- un résultat de clôture déficitaire en Section d'Investissement de : ..... 92 377.75 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **VENTILE**, comme suit, l'excédent de la section de fonctionnement au budget 2026 :
  - o au compte R002 en Recettes de Fonctionnement : ..... 1 692 238.55 €
  - o au compte R1068 en recettes d'investissement : ..... 92 377.75 €
- **CHARGE** Madame la Maire d'en aviser Monsieur le Trésorier.

Pour extrait conforme  
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213403439-20260413-2026019-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2026  
Date de réception préfecture : 15/04/2026

